



Extrait du Registre aux Délibérations

DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

De la Commune de Houplin-Ancoisne

Date de convocation :

04 octobre 2024

Date de publication :

15 Octobre 2024

Nombre de membres :

En exercice : 17

Présents : 12

Excusés-représentés : 3

Votants : 15

Excusés :

Absents : 2

L'an deux mille vingt-quatre, le 10 octobre à 18 heures 30 , le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de la Commune de Houplin-Ancoisne s'est réuni à la salle Tiphaine Boulet, à la suite de la convocation qui lui a été faite le 04 octobre 2024.

Membres du Conseil d'Administration en exercice : 17

Présents : Mme Dominique GANTIEZ, Mme Anne MASUREL, M. Laurent DEBLOOS, M. Claude DELVAL, M. Francis LEFEBVRE, Mme Gisèle POTTEAU, Mme Francine HUREZ, Mme Francine LIMOSIN, Mme Maryse THAON, Mme Nicole VERGOTEN, Mme Claire DELORY, M. Patrick VANDRIESSCHE

Formant la majorité des membres en exercice.

Étaient excusés-représentés : M. Bruno FOUCART, Mme Christine VANDENBULCK, M Gérard LOYER

Étaient excusés : M. Ivan GARBER, M. Olivier FRERE

N° du registre des délibérations : 08/2024

Objet : Autorisation de signature – Convention EDF Solidarité

En date du 19 Juin 2024, EDF Solidarité propose le renouvellement de la convention avec le CCAS pour une durée de 1 an à partir de la date de signature.

Cette convention a pour objectif de lutter contre la précarité énergétique.

Elle permet notamment :

- De préciser le traitement des données échangées entre le CCAS et EDF en respect de la loi RGPD,
- D'apporter davantage de souplesse pour la mise en place de plan d'apurement,
- D'appliquer les mêmes dispositions pour les publics « solidarité » et pour les publics, « ordinaires »,
- De préciser les engagements d'EDF sur la pratique de l'arrêt des coupures en électricité
- D'informer sur la possibilité de sensibiliser les partenaires sociaux et les habitants sur les économies d'énergie, le suivi des consommations, l'utilisation des outils numériques etc...

Cette convention ne comporte aucun engagement financier.

Votre texte ici

Pour permettre la mise en place de ce renouvellement, il est proposé au Conseil d'Administration de donner pouvoir à Mme La Maire pour signer la convention avec EDF Solidarité ci-annexée.

Le Conseil d'Administration **DECIDE avec 15 voix pour** de donner pouvoir à Mme La Maire.

Ampliation de la présente délibération sera transmise à Monsieur le Préfet du Nord.

POUR EXTRAIT CONFORME :

LA SECRETAIRE,

LA PRESIDENTE DU CCAS,

N. VERGOTEN



D. GANTIEZ

